

INSCRIPTIONS A LA SELECTION POUR L'ADMISSION EN FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

CLASSE DEDIEE A L'APPRENTISSAGE SUR 18 MOIS
Capacité d'accueil : 30 apprentis

INSCRIPTIONS OUVERTES DU 16 JUIN 2025 AU 12 SEPTEMBRE 2025.

Après constitution, LE DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT ETRE DEPOSE DANS UNE ENVELOPPE
A L'IFSI BLANCARDE (Du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00, SANS RENDEZ-VOUS),
ou ENVOYE par courrier (en un seul envoi), à l'adresse suivante :
IFSI DE LA BLANCARDE – 59 rue Peyssonnel – CS 80402 – 13331 MARSEILLE CEDEX 03

Tous les dossiers doivent être parvenus à l'IFSI Blancarde au plus tard le **12 SEPTEMBRE 2025**
(à 23H 59 cachet de la poste faisant foi).

PASSÉ CE DELAI AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTÉ

DATE IMPORTANTE

- **RENTREE SCOLAIRE : LE 10 NOVEMBRE 2025**

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Pour être admis en formation d'Auxiliaire de puériculture en classe dédiée à l'apprentissage, le candidat doit **être âgé de 17 ans au minimum et de moins de 30 ans, à la date d'entrée en formation**. Aucune dispense d'âge n'est accordée.
- L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Institut de Formation d'Auxiliaire de puériculture (IFAP) et un enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé un contrat d'apprentissage.
- C'est une classe entièrement dédiée à l'apprentissage, financée et supervisée par le CFA des métiers de l'Hospitalisation. L'IFAP de la Blancarde, antenne du CFA, dispose de l'entière responsabilité et compétence Pédagogique. Les apprentis devront se conformer strictement aux règlements intérieurs de l'IFAP de la Blancarde, du CERFAH et de leur entreprise.
- **AUCUN DIPLÔME N'EST REQUIS POUR SE PRESENTER A LA SELECTION**

CARACTERISTIQUES DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Mise en œuvre : En signant son contrat d'apprentissage, l'apprenti s'engage à respecter le planning définissant l'alternance entre les périodes de cours, de stages et les périodes de travail chez son employeur. Pendant les périodes chez l'employeur, l'apprenti est soumis aux règles du Code du Travail.

Spécificités pédagogiques : La présence en cours et en stage est obligatoire. Elle fait l'objet d'un suivi régulier et strict de la part de l'IFAP et du CERFAH.

Au regard du caractère spécifique de la formation, le CERFAH exige une présence régulière et un comportement irréprochable durant les périodes employeurs. Cette obligation est inscrite au règlement intérieur du CFA. Le CFA se réserve le droit de sanctionner tout manquement à l'IFAP et en entreprise pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

LA SELECTION

Arrêtés du 07 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'auxiliaire de puériculture, du **12 avril 2021** portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture :

Article 10 - I - Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage dans l'une des formations visées au premier alinéa du I de l'article 1^{er}, sollicitent une inscription auprès d'un institut de formation de leur choix, habilité à délivrer des actions de formation par apprentissage.

Le directeur de l'institut de formation concerné procède à leur admission directe en formation, au regard des documents demandés ci-après et d'un entretien d'accueil, décrivant la situation du futur apprenti.

L'admission en formation sera confirmée au plus tard le 22 septembre 2025.

**CONSTITUTION DU DOSSIER : LISTE DES PIÈCES À FOURNIR AU PLUS TARD
LE 12 SEPTEMBRE 2025**

Tous les documents sont **OBLIGATOIRES** pour la complétude du dossier.

CANDIDATS AYANT ÉTÉ POSITIONNÉS PAR UN EMPLOYEUR POUR UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- **1 fiche d'inscription** dûment complétée et signée.
- **1 photo d'identité** récente à insérer sur la fiche d'inscription.
- **1 photocopie d'une pièce d'identité recto/verso, en cours de validité**, (carte d'identité ou passeport ou permis de conduire ; La durée de validité des CNI délivrées à compter du 02/01/2004 **aux personnes majeures est prolongée de 5 ans**. Cette prolongation ne concerne pas les CNI délivrées aux mineurs qui resteront toujours valable 10 ans. Décret du 20 décembre 2013.)
- **Un curriculum vitae** de l'apprenti
- **Une lettre de motivation manuscrite** avec description du projet professionnel de l'apprenti
- **Une copie du contrat d'apprentissage signé ou promesse d'embauche en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage.**
- **Pour les ressortissants étrangers**, un titre de séjour **valide** pour l'entrée en formation. Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au **niveau B2** du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral. ([https //www.france-education-international.fr](https://www.france-education-international.fr))

Tout dossier non conforme sera rejeté et retourné au candidat.

RENTREE SCOLAIRE LE 10 NOVEMBRE 2025 A 8H30

Durée de la formation : **22 semaines de cours en IFAP + 22 semaines de stages réparties sur 18 mois.**

L'admission définitive est subordonnée à la production d'un dossier médical et administratif complet au plus tard le jour de la rentrée scolaire.

<p>VACCINATIONS OBLIGATOIRES ELEVES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE</p>	<p>Les vaccinations obligatoires pour l'entrée en formation d'auxiliaire de puériculture sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DIPHTERIE-TETANOS-POLYOMELITE (DT POLIO) - HEPATITE VIRALE B <p><u>Recommandé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Test tuberculique (fortement recommandé du fait de la recrudescence des cas de Tuberculose) - COVID-19 <p>Merci à vous d'anticiper la mise à jour obligatoire des vaccinations avant la rentrée, à défaut les stages ne pourront être réalisés pouvant différer la diplomation de plusieurs mois.</p>
--	---

ADMISSION EN FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage

Art.10 de l'arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'auxiliaire de puériculture

Informations CNIL : Mme Nadine BALAGUER, Présidente :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi individuel au cours de la formation. Les destinataires des données sont : C. Régional, C. Général, France Travail, DREETS, CNASEA, CERFA HP, URSSAF, OPCA, terrains de stages et organismes en relation avec l'IFSI. Conformément à la LOI « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat ».

<p>NOM :</p> <p>PRENOM :</p> <p>NOM D'USAGE :</p>	<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 100%; display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <p>PHOTO A coller Ici</p> </div>
<p>DATE DE NAISSANCE : ____/____/____</p> <p>VILLE DE NAISSANCE :</p> <p>NATIONALITE :</p> <p>ADRESSE</p> <p>.....</p> <p>CODE POSTAL : VILLE :</p> <p>☎ PORTABLE : ____/____/____/____/____/____</p> <p>☎ DOMICILE : ____/____/____/____/____/____/____</p> <p>MAIL (lisible) :@.....</p>	<p style="text-align: center;"><u>PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiche inscription <input type="checkbox"/> ▪ 1 photo d'identité <input type="checkbox"/> ▪ Photocopie carte d'identité (Recto/verso) en cours de validité <input type="checkbox"/> ▪ Pour les ressortissants étrangers, photocopie de la carte de séjour valide <input type="checkbox"/> ▪ Attestation du niveau de langue française B2 pour les ressortissants étrangers <input type="checkbox"/>
<p>EMPLOYEUR :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un curriculum vitae <input type="checkbox"/> ▪ Une lettre de motivation manuscrite <input type="checkbox"/>
<p>Etes-vous en situation de handicap ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Notification MDPH ou médecin habilité <input type="checkbox"/>
<p>Pour les candidats mineurs, autorisation du représentant légal (document à télécharger sur le site internet de l'institut www.ifsilablancarde.com)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autorisation du représentant légal <input type="checkbox"/>
<p>Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.</p>	
<p>Fait à : /____/____/</p>	<p>Le : /____/____/</p>
<p style="text-align: right;">Signature : _____</p>	